

2018

**CENTRE D'ACCUEIL
ET D'ORIENTATION (CAO)**

Katia DELECROIX
Directrice

Charline TROUILLET
Cheffe de service

**6 rue Ste Anne
54300 Lunéville**

**Tél : 03 83 77 50 04
Fax : 03 83 77 79 26**

**Courriel :
asileluneville@asso-ars.org**



MISSION

Structure d'hébergement temporaire destinée à reloger des migrants à la suite du démantèlement des camps illégalement installés (Calais, Grande Synthe, Paris...)

- Accompagnement administratif dans les démarches de demande d'asile,
- Mobilisation d'une offre de soins de santé,
- Mise en place d'actions collectives,
- Orientation des personnes en fonction de leurs situations administratives.

FINANCEMENT

ÉTAT – Immigration et Asile : accueil et hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)

CAPACITÉ

31 places en logements diffus sur le territoire du Lunévillois.

ÉQUIPE

Travailleur social

1,00 ETP

ACTIVITÉS 2018



Ménages

Couples avec enfants	0
Couples sans enfant	0
Isolés avec enfants	0
Isolés sans enfant	39
Total	39



Personnes

Adultes.....	39
Enfants	0
Total	39



Activité

3 471 nuitées réalisées



Nationalité

Afrique noire	34
Moyen orient et Asie	5



Orientation des ménages à la sortie

CHRS / LT / Pension famille	4
Inconnue	4
Accueil famille / amis	1

30 ménages présents au 31 décembre 2018

1	PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION EN 2018	2
1.1	Évolution du cadre législatif d'intervention	2
1.2	Le public ciblé	3
1.3	Le mode d'action et l'accompagnement.....	3
1.4	L'hébergement sur le Lunévillois.....	3
1.5	Les actions collectives	3
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	7
2.1	Typologie des ménages	7
2.2	Modalités d'accompagnement.....	10
2.3	Durée de séjour	15
2.4	Orientation à la sortie des ménages	15
3	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2019	16

1 PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION EN 2018

1.1 Évolution du cadre législatif d'intervention

Ouvert fin octobre 2016 sur le territoire du Lunévillois, dans le cadre national du démantèlement du camp de Calais, l'objectif de départ des CAO (Centre d'accueil et d'orientation) était uniquement « de permettre la mise à l'abri des migrants afin de leur donner la possibilité de bénéficier d'un temps de répit et de réflexion sur leur projet migratoire ». En quelques mots, les consignes orales étaient claires et limitées dans le temps. Angleterre ou non ? Retour au pays ou non ? Instruction d'une demande d'asile en France ou non ?

Fin 2017, dans le cadre de l'intégration des CAO dans le DNA (dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile) et du changement de financement de ce type d'établissement, les CAO devenaient des lieux d'hébergement en tant que tel et non plus des lieux « de répit et de réflexion » temporaire. De plus, « ces lieux (avaient) désormais officiellement la mission d'assurer la domiciliation et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile hébergés ». Et enfin, l'OFII prenait officiellement la main sur « les décisions d'entrée, de transfert et de sortie de ces lieux d'hébergement ».

Parallèlement, la Circulaire de décembre 2017 réaffirme le besoin de renforcer la lisibilité, l'efficacité et la fluidité du dispositif. Il est préconisé d'organiser le parc d'hébergement par niveau de prise en charge et d'y intégrer pleinement les places de CAO en les transformant en places pérennes d'un autre dispositif plus pertinent au niveau local. La circulaire fait également état d'un besoin de développer le parc d'hébergement des demandeurs d'asile.

C'est donc dans ces perspectives que l'année 2018 s'est déroulée. Courant de cette même année et ce après des dizaines d'heures de débats, les députés ont adopté en première lecture le projet de loi asile-immigration. Le 10 septembre 2018, la loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » est parue au journal officiel. Cette loi poursuit trois objectifs prioritaires que sont :

- La réduction des délais d'instruction de la demande d'asile.
- Le renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière.
- L'amélioration de l'accueil des étrangers admis au séjour pour leurs compétences et leurs talents.

Certaines dispositions de la loi sont entrées en vigueur au lendemain de la publication de la loi au journal officiel. D'autres, principalement sur l'asile et la lutte contre l'immigration irrégulière entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Celles concernant le séjour, la nationalité et l'intégration au 1^{er} mars 2019.

Dans ce contexte de mouvance législative forte, le service est resté en veille permanente sur toute cette année de fonctionnement.

Le constat est sans appel : une véritable course contre la montre dans la procédure de demande d'asile s'annonce. En effet, alors que le demandeur d'asile disposait jusqu'à présent de 120 jours pour déposer son dossier, désormais ce sont 90 jours dont le demandeur disposera. De plus, un demandeur débouté par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) disposera ensuite de deux semaines, au lieu d'un mois, pour déposer son recours. Des délais raccourcis qui impliqueront une adaptation et une forte réactivité des équipes pour continuer à garantir un accompagnement de qualité des demandeurs d'asile et ce durant toute la procédure et à l'issue de la décision.

Outre la réduction du délai de recours devant la CNDA, de nombreuses autres interrogations animent le service : la digitalisation des réponses OFPRA, CNDA alors que la fracture numérique reste une réalité sociétale, la fin des conditions matérielles d'accueil à l'issue de la réponse négative OFPRA pour les procédures accélérées, etc...

Fin 2018, des sessions de travail ont été menées pour appréhender au mieux les nouvelles orientations de cette loi. Ce travail continuera de manière plus accentuée sur 2019 grâce à la mise en œuvre d'un comité de pilotage transversal à l'ensemble du pôle asile.

1.2 Le public ciblé

Le public accueilli par le CAO était initialement des ménages et personnes isolées évacuées lors de plusieurs opérations, des campements sauvages installés à Calais et à Paris (Porte de la Chapelle). En 2018, ce public est exclusivement composé d'hommes isolés provenant à 87% d'Afrique noire.

1.3 Le mode d'action et l'accompagnement

Les modes d'accompagnement des hommes seuls se sont principalement concentrés sur du suivi individuel (procédure de demande d'asile, recours, accès aux droits sociaux,) ainsi que sur la mise en œuvre d'actions collectives (sport, apprentissage du français, culture mais aussi santé et prévention).

1.4 L'hébergement sur le Lunévillois

Toutes les personnes accueillies ont été hébergées dans des logements loués à l'OPH de Lunéville, situés à Blainville-sur-l'eau (cinq appartements) et à Lunéville (trois appartements). Initialement, certains logements étant prévus pour des familles, ceux-ci ont dû faire l'objet de modifications et d'aménagements spécifiques à l'accueil de personnes isolées (ré ameublement, sécurisation des chambres, ...).

L'ensemble des hommes accompagnés et accueillis sur le dispositif ont vécu en colocation, dans des logements de type 3 et 4.

Ces modalités d'accueil, bien que favorables pour le développement de la solidarité et pour rompre l'isolement, ont obligés quelques fois l'équipe à opérer des réorientations, régulations, gestion de conflits divers, tensions éventuelles, ...

De manière globale, il est à souligner que cette modalité d'accueil s'est révélée plutôt positive.

1.5 Les actions collectives

Les actions collectives constituent un atout essentiel à l'accompagnement des publics. Celles-ci permettent d'établir une dynamique collective favorisant le développement de la coopération du groupe. Elles facilitent l'apprentissage grâce à la confrontation des expériences et des niveaux, favorisent la communication, motivent et rendent les publics plus acteurs, permettant le développement de la créativité.

En sus, sur le territoire Lunévillois, elles permettent d'amener une cohésion au groupe et cela en lien avec les différents partenaires territoriaux. Elles ont pour objectif d'apporter un sens à la notion de « vivre ensemble » sur le territoire et de créer un lien entre les populations, de développer et surtout de maintenir une solidarité de proximité. D'autre part, cela peut se traduire par un outil d'intégration des demandeurs d'asile.

Depuis son ouverture, le CAO de Lunéville a développé un réseau de partenaires important. Chaque projet a été réfléchi et travaillé dans l'objectif de répondre au besoin des publics. C'est ainsi qu'en 2018, les projets et actions suivantes ont pu être reconduites ou voir le jour :

➤ **Les cours de français, la langue comme ciment d'une société :**

Tout au long de l'année 2018 (hormis sur le mois d'août) et ce dans la continuité du travail engagé en 2017, plusieurs cours de français ont pu être proposés aux demandeurs d'asile du CAO. Ils ont été animés par trois bénévoles puis deux qui sont intervenues entre deux et quatre fois par semaine. Ces cours se sont déroulés dans une salle proche des bureaux du CAO, au CCAS de Lunéville.

D'autres cours ont pu être prodigués en lien avec une association de Damelevières et avec une bénévole intervenant au domicile des personnes.

De manière globale, ces cours ont permis aux demandeurs d'asile d'acquérir les premières bases de la langue française. Cela leur a permis de commencer à être autonome dans la vie quotidienne et de les placer sur la voie de l'intégration. Ces ateliers d'apprentissage ont constitué une occasion de créer du lien, de participer à la socialisation des membres volontaires. En parallèle, les bénévoles peuvent également être amenés à organiser des sorties culturelles et ce dans l'objectif de favoriser l'échange (en langue française bien sûr). C'est ainsi que plusieurs sorties se sont organisées à la médiathèque de Lunéville et de manière plus ponctuelle à des spectacles et concerts.

➤ **Tous égaux tous grimé**

Il s'agit d'une manifestation regroupant plusieurs structures de Lunéville. Cette manifestation existe depuis 2011 et impliquent essentiellement les établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap sur le territoire. Dans le cadre de la semaine « Égalité, Fraternité, Agissez » du conseil départemental de Meurthe et Moselle, ces organismes organisent une après-midi festive sur la place Léopold de Lunéville et dans les salons des Halles.

Les structures participantes à cette manifestation sont les suivantes :

- Les Foyers d'Accueil Spécialisés du CAPS (Lunéville, Cirey sur Vezouze, Badonviller, Blâmont).
- Le foyer « La Houblonnière » AEIM, le Groupe d'Entraide Mutuelle « Le fil d'Ariane », la Maison d'Accueil Spécialisée de la Croix Rouge, le Centre d'Accueil Thérapeutique à temps partiel « Les Arcades » CPN, les résidences autonomie pour personnes âgées du CCAS de Lunéville, le comité départemental handisport (maison régionale des Sports), la section handisport de Lunéville, le centre social les Épis, l'association inter culturelle ASAL, la MJC Prévert, la compagnie Balles et Arts et enfin le Service Territorial PA/PH du Lunévillois.

Le projet, porté par le Conseil Départemental 54 a vu le jour le 22 mai 2017. L'ARS a intégré ce projet à partir de septembre 2017. Celui-ci a pour objectif de sensibiliser, informer, comprendre, échanger pour agir, inviter à faire avancer ensemble l'égalité, lutter contre les discriminations et l'art de vivre ensemble.

Les Rencontres « Égalité, fraternité, agissez » propose plusieurs temps forts autour de débats, d'animations, d'exposition afin de mettre au centre du débat public la question des discriminations : origine, sexualité, âge, parité, handicap, etc.

Le Centre d'Accueil et d'Orientation s'est investi dans le but de faire découvrir le Soudan, son histoire, sa culture, sa cuisine. De plus, ce stand culinaire (atelier cuisine) a permis aux demandeurs d'asile de partager avec la population locale. Durant cette manifestation, il a pu être observé une vraie fierté de la part des personnes mobilisées, fierté de pouvoir faire découvrir des spécialités et les talents culinaires de leur pays d'origine. La tenue de ce stand a permis la mise en exergue de l'histoire de leur pays à travers des photos, des commentaires et de manière plus générale de mettre

l'accent sur leur implication dans la vie Lunévilloise au travers des multiples projets montés par l'association.

La fréquentation de la manifestation était importante (environ 300 personnes) : usagers des établissements personnes âgées et personnes handicapées, jeunes du centre social, de l'ASAL, de la MJC, les demandeurs d'asile et les réfugiés suivis par l'ARS, mais aussi de nombreuses familles Lunévilloises.

➤ **Le sport comme instrument efficace au service de l'intégration des publics**

À de multiples niveaux, le sport est reconnu comme un facteur d'insertion et d'intégration sociale. Les activités, pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel. Elles constituent des supports éducatifs à part entière.

C'est pourquoi en 2018, le CAO s'est attaché à développer les activités suivantes :

- Cinq demandeurs d'asile se sont inscrits et se sont engagés dans une équipe de football sur Lunéville.
- Depuis aout 2018, neuf personnes ont pu s'entraîner régulièrement à la course à pied avec le concours d'un salarié et d'un bénévole. Ces entrainements ont permis la participation à diverses courses et événements tels que :
 - La course d'octobre rose.
 - La course de Lunéville de 5 et 10km le 16 octobre avec la participation de 3 coureurs et 7 supporters.
 - Les foulées de Damelevières le 18 novembre avec la participation de 6 coureurs et de 3 supporters.
 - La course de la St Nicolas à Nancy le 25 novembre avec la participation de 6 coureurs et 5 supporters.
 - La course des pères Noël à Essey lès Nancy avec la participation de 4 coureurs et 3 supporters.
- Deux randonnées dans les Vosges ont été réalisées avec 26 participants décomptés sur les deux sorties.

➤ **Projets communs avec l'équipe de prévention spécialisée afin de développer les rencontres entre les populations accueillies**

En 2018, plusieurs projets se sont menés conjointement avec l'équipe de prévention spécialisée de Lunéville. Les demandeurs d'asile de moins de 25 ans ont pu participer aux projets tels que la randonnée, un atelier cuisine, des sorties en vélo et les vacances de deux semaines pour un jeune réfugié d'origine afghane en Ardèche. Celui-ci a pu également participer aux chantiers mis en place par l'équipe de prévention spécialisée.

➤ **Le Jardin partagé, la journée à la colline de Sion et la fête de la soupe**

Le jardin partagé a été mis en place en 2013 à l'initiative du service PA/PH du territoire du Lunévillois. Plusieurs partenaires se sont impliqués dans la réflexion : l'IME Jean L'HOTE, l'école Demangeot, le Foyer d'Accueil Spécialisé de Lunéville, les associations All service, Age d'Or et Saint Fiacre, le CCAS, le service Territorial Insertion. En 2017, le CAO de l'ARS a rejoint le projet de jardin partagé. L'objectif de ce projet est de faire cohabiter différents publics (enfants et adultes en situation de handicap et déficients, personnes âgées, enfants scolarisés) autour d'une activité commune.

Le jardin partagé est un lieu de rencontre, d'ouverture et il peut apporter une réponse aux problèmes liés à l'isolement des personnes en leur permettant de tisser des liens avec d'autres. C'est un support éducatif et pédagogique qui permet d'appréhender les notions de citoyenneté, de respect et de démocratie. En 2018, tous les jeudis, les associations se retrouvent au jardin avec de petit en-cas et chacun jardine et partage un moment convivial. Les légumes récoltés sont distribués aux personnes participantes et une partie est réservée pour les cuisiner ensemble dans le cadre du projet « fête de la soupe » partagé par tous.

Une journée de découverte de la colline de Sion a également été organisée pour toutes les personnes qui ont participé à ce projet. Ballade, visite d'exposition et partage d'un repas ont rythmé cette journée placée sous le signe de la convivialité.

➤ **Révèle-moi ta culture**

Ce projet a été mis en place dans le cadre du programme de la politique de la ville de Lunéville.

L'objectif de ce projet est de créer un atelier en photographie en partenariat avec le Collège Charles Guérin, le Conseil Citoyen du centre ancien de Lunéville et les associations locales : ASAL, Potentiel et ARS. Celui-ci se traduit par des rencontres et des échanges entre différents groupes culturels vivant sur le territoire de Lunéville. Ce projet a permis de rassembler les différents groupes culturels existants sur le territoire autour d'une action collective. Dans son sens le plus large, ce projet vise à construire une relation ou une passerelle entre eux, créer du lien social entre les populations.

Le début du projet s'est traduit par une première rencontre avec l'ensemble de partenaires le 20 avril 2018. Une réunion entre l'ARS et le Cri des Lumières s'est tenue le 16 mars 2018 afin d'affiner et élaborer les prémices du projet. La première séance s'est déroulée le mercredi 16 mai avec la participation de 6 demandeurs d'asile. Le projet a duré 2 mois à raison de deux séances par semaine le mercredi et le samedi.

Le vernissage de l'exposition s'est tenu le 14 septembre 2018 avec la participation de 13 demandeurs d'asile accueillis sur le CAO.

➤ **Cours d'histoire**

Le projet « cours d'histoire » a vu le jour suite au projet d'accueil des jeune Palestiniens au château de Lunéville. L'idée était de mettre en place des cours d'histoire en faveur des DA. Didier Francfort, directeur de l'institut d'histoire culturelle européenne, a permis à des demandeurs d'asile du CAO de bénéficier de 3 séances entre mars et avril 2018. C'est ainsi que 9 participants ont pu suivre des cours d'histoire de France en anglais. En sus, un réfugié soudanais traduisait les propos du professeur en langue arabe.

➤ **Marché solidaire**

L'objectif du marché solidaire était de permettre la mise en exergue d'un témoignage de vie devant les exposants et les visiteurs présents au marché. C'est ainsi que 4 demandeurs d'asile ont pu revenir sur leur parcours, les raisons de leur exil, leur intégration dans la société française à travers des actions mises en place en leur faveur (cours de français, histoire de France, jardin partagé, etc...).

Ce projet a été porté par l'association la CASE EN FALAFEL, association qui favorise la coopération internationale par la création d'un centre de soins médico-dentaires, centre d'accouchement et de protection maternelle et infantile (PMI).

Des temps de partage festifs et des sorties culturelles et pédagogiques ont également ponctué cette année 2018 :

- Participation à la Fête de la paix à Damelevière avec la remise du prix au texte primé (concours d'écriture) le 17 novembre 2018 et la participation de 10 demandeurs d'asile.
- Visite du marché de Noël de Strasbourg le 18 décembre 2018 avec la participation de 16 personnes.
- Deux sorties au lac de Pierre Percée en juillet (9 personnes) et août 2018 avec la participation de 18 personnes.

2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages

Catégorie des ménages et personnes	2017		
	Ménages	Adultes	Enfants
Hommes isolés	41	41	0
Femmes isolés	0	0	0
Hommes isolés avec enfants	0	0	0
Femmes isolées avec enfant(s)	0	0	0
Couples sans enfant	0	0	0
Couples avec enfant(s)	2	4	7
Total ménages	43	45	7

Catégorie des ménages et personnes	2018		
	Ménages	Adultes	Enfants
Hommes isolés	39	39	0
Femmes isolés	0	0	0
Hommes isolés avec enfants	0	0	0
Femmes isolées avec enfant(s)	0	0	0
Couples sans enfant	0	0	0
Couples avec enfant(s)	0	0	0
Total ménages	39	39	0

11 personnes ont été admises sur le dispositif CAO en 2018

Comme énoncé précédemment, la totalité des prises en charge 2018 sont des hommes seuls (100% des ménages). Certains sont mariés mais femmes et enfants sont restés vivre au pays.

Au total, durant l'année 2018, 39 personnes ont été accueillies et accompagnées par le service.

Tranches d'âge	2018		2017	
inférieur à 2 ans	0	0%	0	0%
02 à 03 ans	0	0%	1	2%
04 à 06 ans	0	0%	1	2%
07 à 11 ans	0	0%	3	6%
12 à 16 ans	0	0%	2	4%
17 à 18 ans	0	0%	0	0%
<i>sous total mineurs</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>7</i>	<i>13%</i>
19 à 25 ans	14	36%	17	33%
26 à 35 ans	23	59%	21	40%
36 à 45 ans	2	5%	7	13%
45 à 56 ans	0	0%	0	0%
plus de 56 ans	0	0%	0	0%
<i>sous total adultes</i>	<i>39</i>	<i>100%</i>	<i>45</i>	<i>87%</i>
Total	39	100%	52	100%

Les adultes accueillis sont plutôt jeunes ; tous ont moins de 45 ans. 36% ont moins de 25 ans, 59% ont entre 26 et 35 ans et 5% entre 36 et 45 ans. Ces proportions sont à prendre en considération notamment dans le cadre des réorientations qui sont opérées pour les publics accédant à un statut de réfugié ou une protection subsidiaire. En effet, l'inéligibilité au RSA et de fait le manque de ressources constitue un frein pour ces publics de moins de 25 ans pour qui l'accès à un logement autonome est compliqué.

Nationalité (en personnes)	2018		2017	
Française	0	0%	0	0%
CEE	0	0%	0	0%
Afrique du Nord	0	0%	0	0%
Afrique noire	34	87%	41	79%
Europe de l'Est	0	0%	0	0%
Moyen orient & Asie	5	13%	11	21%
Total	39	100%	52	100%

Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage
Afghanistan	6	19.3
Erythrée	2	6.4%
Guinée	1	3.2%
Somalie	4	12.9%
Soudan	18	58%
TOTAL	31	100%

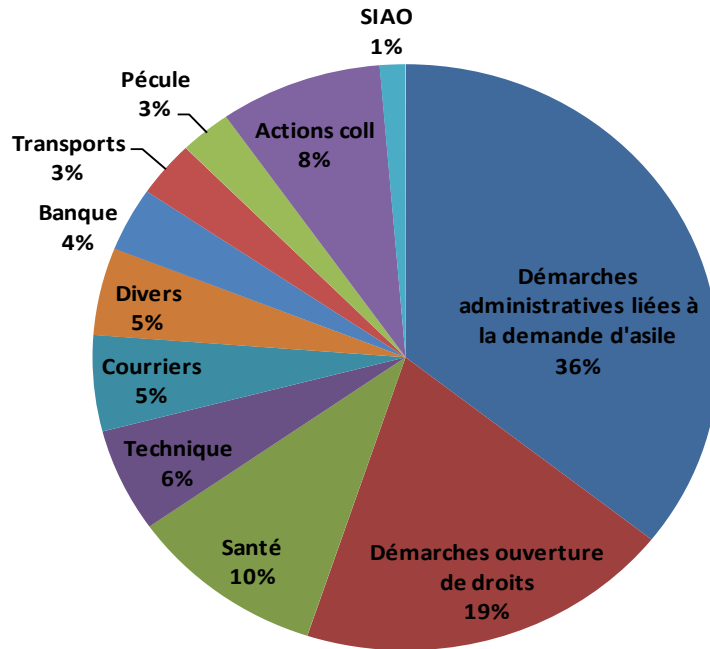
58% des ménages accueillis dans notre structure venaient du Soudan (très majoritaires) et Afghanistan (six personnes). Sur le total de personnes accompagnées, 11 étaient en procédure Dublin, 2 en procédure normale, 3 ont obtenu une protection subsidiaire, 6 ont obtenu le statut de réfugiés, 9 personnes ont été déboutées de leur demande d'asile.

À l'instar des consignes ministérielles initiales données au moment du démantèlement du camp de Calais, les procédures Dublin sur l'année 2018 n'ont pas toutes été transformées en procédure normale (3 sur 9). Pour rappel, les procédures Dublin correspondent au principe du règlement portant le même nom : un seul État Européen est responsable de la demande d'asile d'une personne ressortissante d'un État tiers. Ce règlement est applicable aux 28 États membres de l'Union Européenne et aux quatre pays associés en vertu d'accords : La Suisse, le Lichtenstein, l'Islande et la Norvège.

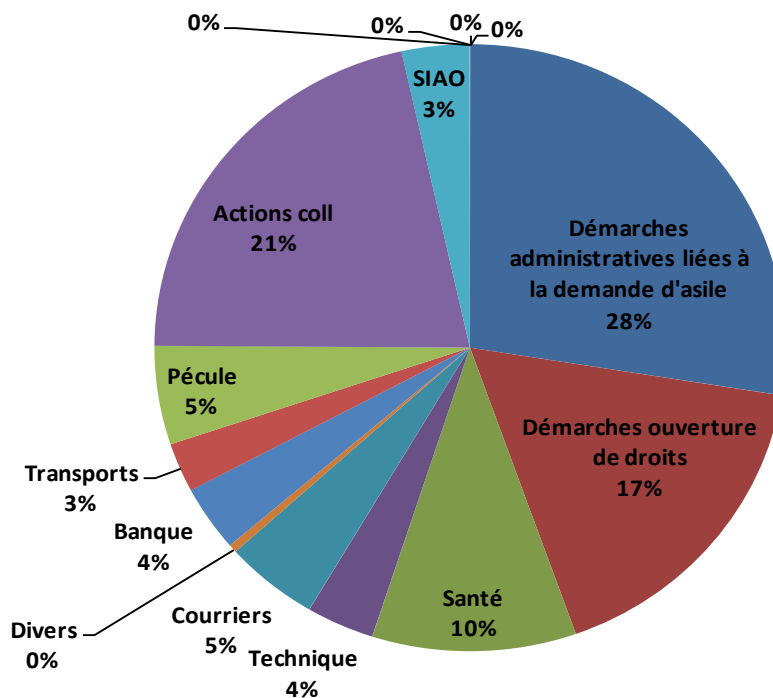
La procédure peut prendre jusqu'à 11 mois à compter de l'introduction de la demande d'asile. Des délais plus courts s'appliquent si le demandeur est placé en rétention.

2.2 Modalités d'accompagnement

Passage activité CAO du 02 Novembre au 01er Décembre 2017 inclus/ 227 passages

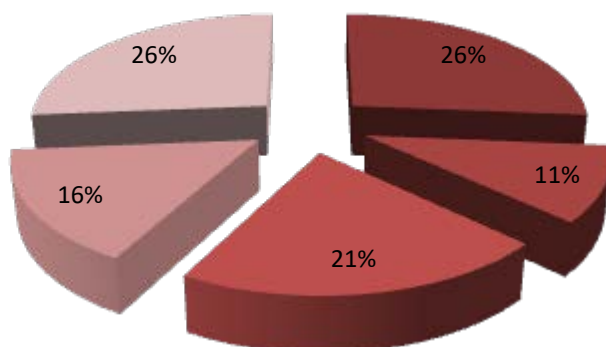


Passage activité CAO du 02 Novembre au 01er Décembre 2018 inclus/ 229 passages



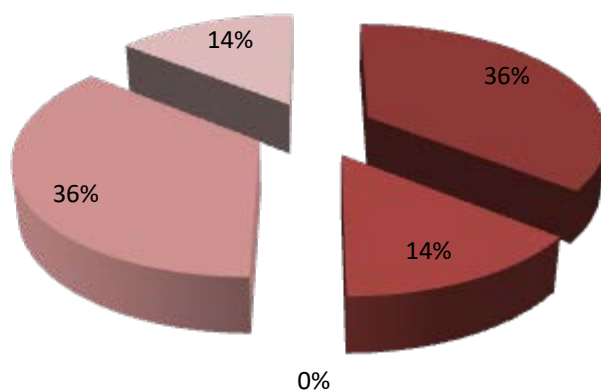
OFPRA- 19 passages en 2017

- Retard réponse dossier
- Constitution dossier
- Organisation trajet AR Paris/Metz
- Fiche familiale OFPRA, traduction documents
- Traitement des rejets OFPRA



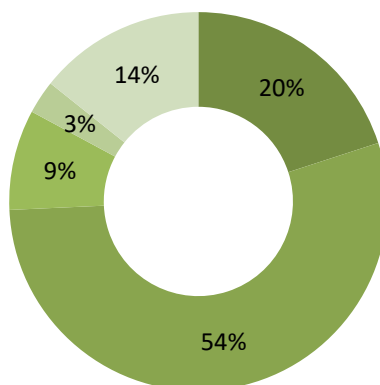
OFPRA- 14 passages en 2018

- Retard réponse dossier
- Constitution dossier
- Organisation trajet AR Paris/Metz
- Fiche familiale OFPRA, traduction documents
- Traitement des rejets OFPRA



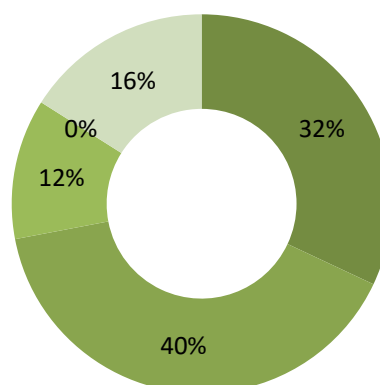
OFII - 35 passages en 2017

- Problème carte ADA (non activée, avalée DAB, opposée, changement numéro de téléphone)
- Problème versement ADA (appel plateforme)
- Problème CMA
- Aide retour pays
- Suite statut réfugié(CIR, formation français)

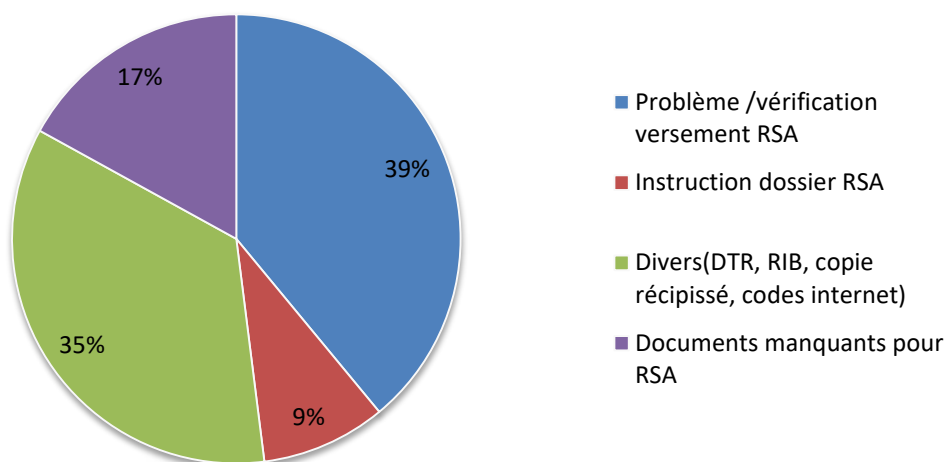


OFII - 25 passages en 2018

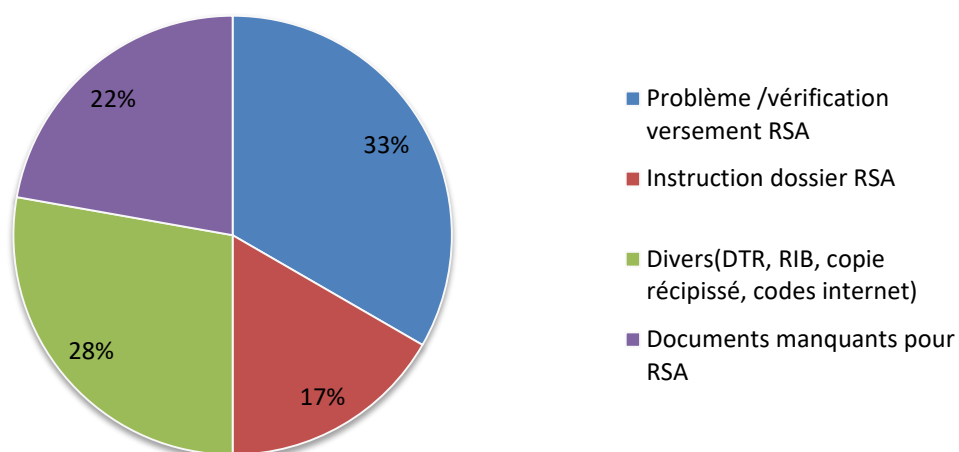
- Problème carte ADA (non activée, avalée DAB, opposée, changement numéro de téléphone)
- Problème versement ADA (appel plateforme)
- Problème CMA
- Aide retour pays
- Suite statut réfugié(CIR, formation français)



CAF- 23 passages en 2017

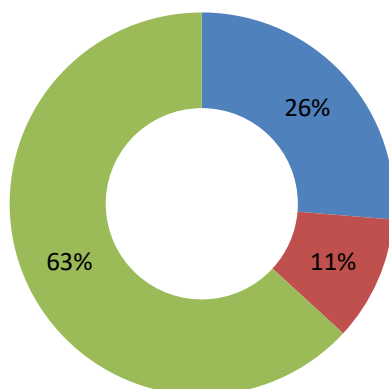


CAF- 18 passages en 2018



Actions collectives/ 19 passages

■ Action sur la Palestine ■ Equipement sport ■ Jardins partagés ■



Cette étude des sollicitations par les hébergés a été réalisée durant un mois, du 2 novembre au 1^{er} décembre 2018 (inclus), soit 22 jours de présence à notre bureau.

Elle montre que le travail quotidien répond aux missions qui ont été fixées par l'état, c'est-à-dire :

- L'accompagnement dans le parcours de demande d'asile des publics accueillis : 28% sont venus nous voir pour des démarches en lien avec l'OFPPRA, l'OFII, la CNDA (avocat, recours, demande d'aide juridictionnelle) et la préfecture (surtout pour les procédures Dublin).
- 17% des passages sur le service correspondaient à des demandes inhérentes à l'ouverture des droits sociaux.
- 10% des demandes ont concerné des questions relatives à la santé (sollicitation pour des RDV médicaux, CLAT, PASS, médecins traitants, ...)
- 21% des passages ont été liés à des actions collectives menées par le service et spécifiquement liés à la pratique sportive (pour 45%), à la fête de la soupe (pour 24%) et au projet jardin partagé (pour 31%).
- Soucis techniques : 4% de nos sollicitations étaient en lien avec des interventions techniques dans les logements (chaudières en panne, coupures d'électricité, clés perdues, badges d'entrée défectueux, etc.)

2.3 Durée de séjour

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2017			
Nbre de journées réalisées	personnes	Moyenne en jours	Moyenne en mois
1 528	20	76	2,50

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2018			
Nbre de journées réalisées	personnes	Moyenne en jours	Moyenne en mois
3471	9	385.66	12.44

La durée moyenne de séjour en 2018 est de 12,44 mois. Cette moyenne significativement plus haute que celle de l'année précédente trouve sa source dans le rallongement des durées de procédures Dublin. En effet, comme indiqué précédemment, à l'inverse des années précédentes, nombre de procédures Dublin n'ont pas été transformées en procédure normale. De fait, cela engendre un rallongement des durées de prise en charge sur le dispositif (la moyenne des procédures Dublin étant de 11 mois environ).

2.4 Orientation à la sortie des ménages

Orientation des ménages à la sortie	2018		2017	
	Nbre	%	Nbre	%
C.H.R.S./LT/M. RELAIS	4	44.5%	4	29%
Logement *	0	0%	0	0%
Accueil en famille ou amis	1	11%	0	0%
Inconnue	4	44.5%	9	64%
Retour au Pays	0	0%	1	7%
Total	9	100%	14	100%
Encore suivis au 31 décembre	30		29	

Pour 2018, un total de 9 réfugiés a été réorienté sur des dispositifs de droit commun. Sur ces 9 orientations :

- 4 personnes ont accédé à un dispositif CHR, à un logement transitoire et à une maison relais.
- 1 personne a été accueillie par son entourage.
- 4 personnes sont sorties du dispositif sans indiquer leurs destinations, leurs projets. Après quelques mois, certaines ont été identifiées en région parisienne.

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2019

Dans le prolongement des années antérieures, le dispositif Centre d'Accueil et d'Orientation s'est inscrit dans un travail de collaboration avec les partenaires du territoire, les collectivités, les opérateurs locaux, les associations caritatives. Fort de ce partenariat, le CAO a pu travailler activement à la réalisation de projets divers et variés correspondant aux besoins des publics qu'il accompagne.

Les cours de français, les cours d'histoire, le sport, le projet jardin partagé, le marché solidaire, sont autant de projet qui ont permis au public accueilli de se retrouver, de partager, d'échanger, d'apprendre, de créer du lien avec les citoyens lunévillois.

Ces activités ponctuées par des temps festifs de rassemblement autour de spécialités culinaires ont permis au service de travailler l'accompagnement social sous une autre forme. Le groupe formé devient alors un catalyseur d'énergie, d'envie où le lien avec le travailleur social se renforce et se transforme parfois.

Cette activité 2018 n'aurait évidemment pu se dérouler sans le travail et l'investissement professionnel du binôme de travailleurs sociaux qui œuvre au quotidien pour accompagner au mieux le public dans leur procédure de demande d'asile.

Intégré au nouveau pôle asile crée en avril 2018, le CAO a également participé à des travaux plus généraux portant sur la nouvelle loi ainsi qu'à d'autres projets plus spécifiques à la prise en charge des publics. Les débats autour de la loi portant sur l'asile et la lutte contre l'immigration irrégulière sortie le 10 septembre au JO ont imposé au service et au pôle de manière plus globale, un travail important de veille, de temps communs, de création de supports de travail.

Quant aux perspectives 2019 du CAO, celles-ci s'annoncent complexes. Dès leurs créations, ces dispositifs initialement créés pour désengorger les camps de Calais puis Paris étaient voués à disparaître à moyen ou à long terme.

Comme plusieurs autres CAO portés par d'autres opérateurs sur le département 54, celui de l'ARS fermera définitivement ses portes sur le dernier trimestre 2019. La fin du dispositif annonce la mise en place de nouvelles activités puisque les 31 places fléchées se verront transformées en places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile. De nouvelles perspectives qui impliqueront un travail d'anticipation, de préparation et de communication auprès des publics et des professionnels concernés par ces changements.

